

## Conditions Générales de Vente (CGV)

### 1. Offre

Sans indication de prix ferme dans l'offre, les prix des prestations sont indicatives. Dans les autres cas, nos offres sont considérées comme fermes pendant la durée spécifiée. Si aucune durée n'est précisée, celle-ci est considérée comme étant 30 jours calendaires depuis la date de l'offre.

### 2. Contrat/Commande

Un contrat ou une commande est conclu après réception du bon d'achat et validation par SAJET SA. Toutes fournitures et prestations supplémentaires feront l'objet de commandes et factures séparées.

### 3. Prix

Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent nets, hors TVA, FCA au départ de l'entrepôt de SAJET SA.

Les prix sont calculés pour un chantier sans interruption. Toute interruption ou attente, que ce soit par la faute du client, ou de tiers auquel le client fait appel, ou encore si cela a été ordonné par la direction de chantier du client, sera facturée en supplément aux tarifs de régie. Il en est de même pour les prestations partielles ou complémentaires, ainsi que des changements de programme induisant des pertes de temps.

Sauf stipulation contraire dans l'offre ou le contrat, les prix sont calculés pour un chantier se déroulant durant les heures normales de travail. Les travaux de nuit, de week-end ou jours fériés seront facturés en supplément.

Sauf si expressément mandaté pour les études, SAJET SA ne peut pas garantir l'exactitude des quantités ainsi que le type d'articles commandés.

SAJET SA se réserve le droit d'ajuster les prix en fonction de l'inflation, des parités monétaires, ou des lois et règlements étatiques ou officiels.

### 4. Délais de livraison

Les délais sont contraignants dans la mesure où ils sont convenus dans l'offre ou la commande. Si la prestation ne peut être fournie par SAJET SA pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, SAJET SA peut revoir le calendrier et reporter des dates contractuelles.

Sauf stipulation contraire dans l'offre, les délais de livraison de nos produits FRE sont comme suit :

- Articles en stock : env. 7 à 14 jours après paiement du 1er acompte.
- Articles hors stock : env. 12 à 18 semaines après paiement du 1er acompte.

Livraison urgente possible en fonction de l'état du stock et du volume commandé. Si un acheminement par avion est nécessaire des surcoûts seront à prévoir.

### 5. Conditions de paiement

Prestations : Paiements à 30 jours nets date facture. La facturation est hebdomadaire sur la base de décomptes. En cas de forfait de plus de 20kCHF, un acompte à la commande pourra être demandé.

Fournitures : 50% du montant à la commande, paiement 7 jours dès réception de la facture. Le solde à la livraison du matériel sur le chantier, maximum 30 jours net.

En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit d'exiger un intérêt moratoire de 5% par an.

En cas de mise en demeure pour le paiement, nous sommes en droit de stopper immédiatement toutes prestations et livraisons. Aucune rétention de paiement n'est autorisée.

### 6. Réception dans le cadre de l'achat de produits

Le matériel livré doit être immédiatement contrôlé. Les réclamations doivent être formulées par écrit dans les 10 jours suivant la réception de la marchandise. Une fois ce délai passé, le matériel livré est réputé accepté.

Le matériel non utilisé n'est ni repris, ni échangé. L'intégralité des tubes et matériaux livrés seront facturés.

SAJET SA ne pourra être tenu pour responsable en cas de mauvaise évaluation des quantités, de différence entre les plans et le terrain, d'adaptation et changement du tracé, d'erreurs de montage, d'excédents et chutes de montage, de destruction accidentelle ou malveillante, de perte ou vol.

### 7. Résiliation

Une commande ne peut être annulée qu'avec l'accord de SAJET SA. En cas de résiliation, l'acheteur s'engage à rembourser tous les frais déjà encourus.

Un contrat cadre peut être résilié par les 2 parties par lettre recommandée moyennant un préavis de 3 mois pour la fin d'une année civile ou de la période contractuelle définie.

### 8. Sous-traitance

SAJET SA se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de ses activités. Dans ce cas, SAJET SA répond des travaux effectués par les sous-traitants comme des siens propres.

### 9. Garanties

SAJET SA garantit son travail pour une durée de 24 mois à compter de l'exécution de ses prestations. La garantie des fournitures débute à leur livraison.

Pour les produits FRE, afin d'obtenir la garantie, les travaux d'installation doivent être effectués par une entreprise agréée ou être encadrés en permanence par des spécialistes reconnus par SAJET SA ou directement par SAJET SA. Le délai de garantie est de 24 mois après livraison, ou de 24 mois après installation si SAJET SA supervise les travaux.

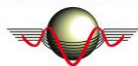
### 10. Réserve et transfert de propriété

Les livraisons et les prestations restent la propriété de SAJET SA jusqu'à leur paiement intégral. Le client est néanmoins responsable de la préservation de la marchandise livrée jusqu'au transfert de propriété.

### 11. Prestations non comprises

Les prestations, si elles ne sont pas spécifiées dans l'offre ou le contrat, doivent être fournies par le client, sans charge pour SAJET SA. Pour les projets FRE les prestations sont par ex. mais non limitées :

- Le fond de fouille doit être aplani, réglé et compacté.
- Le brossage et le calibrage des tubes.
- Si le client final exige le brossage des tubes, celui-ci doit impérativement être réalisé avec une éponge de 200mm pour des tubes de 150mm. Tout autre matériau pourra altérer la qualité des tubes, et par conséquent la garantie sera limitée.



## Conditions Générales de Vente (CGV)

- Fourniture du matériel ainsi que travaux nécessaires pour la fixation des tubes.

- Si le client doit stocker le matériel sur site, celui-ci doit impérativement être protégé des rayons UV, sans quoi la garantie sera limitée.

- Transport des tubes et matériaux depuis le lieu de stockage jusqu'au lieu d'assemblage : en cas de dysfonctionnement d'approvisionnement des tubes, les transports effectués par SAJET SA seront facturés au tarif de régie. Nota : Des paniers spéciaux permettant un transport aisé sur site de montage peuvent être mis à disposition par SAJET SA.

- Mise à disposition d'une place pour entreposer 3 containers maritimes de 20 pieds, dans un rayon de 50m de la place de travail, avec accès direct à la place de travail.

- Accès à la place d'entreposage par camion grue.

- Raccordement électrique pour le container et pour la place de travail de 230/400V.

- WC fonctionnel et salubre à proximité du chantier.

- Fourniture et installation d'un cadre de maintien des tubes aux pieds des herses avant bétonnage.

- Si les supports, écarteurs et autres moyens de fixation ne sont pas spécifiés dans l'offre ou à la commande, ceux-ci par défaut ne sont pas inclus dans les prestations.

### 12. Amiante

Le client est tenu d'informer à l'avance SAJET SA de la présence d'amiante ou d'autres substances dangereuses pour la santé. En cas d'arrêt des travaux pour cette raison, les délais convenus seront reportés jusqu'à nouvel ordre.

### 13. Responsabilité

SAJET SA n'est responsable vis-à-vis de son client ou du client final que des dommages directs causés par son personnel dans le cadre de l'exécution du contrat à hauteur de 20% maximum du montant du contrat. En aucun cas SAJET SA ne sera tenue de réparer des dommages indirects, consécutifs ou économiques comme des pertes d'exploitation, de production ou de profits, ou à la privation d'un service.

En cas de mise en jeu de la responsabilité civile de SAJET SA, le client est tenu d'informer immédiatement du dommage, sans quoi il renonce à toute indemnisation.

### 14. Confidentialité

SAJET SA s'engage à préserver la confidentialité des données personnelles des clients sur tous les documents et informations consultées dans le cadre de ses activités, conformément à la loi sur la protection des données.

### 15. Force majeure

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable des pertes, retards, dommages ou manquements résultant d'un événement de force majeure, du moment qu'ils ont été annoncés immédiatement, et que toutes les mesures raisonnables pour exécuter le contrat ont été prises.

### 16. Lieu de juridiction et droit applicable

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est le siège de la société.

**Validité** : à partir du 4.01.2023

Les présentes CGV remplacent celles du 1.1.2022 ainsi que toutes versions antérieures.

